



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/237
Direction territoriale du Havre**

La Société CITIS, 1 boulevard Charles de Gaulle – 92700 COLOMBES, SIREN n°542 110 119 a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située au sud du Grand Canal, route des Gabions sur la commune de Rogerville. Le grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société CITIS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-288 portant sur la dépendance susvisée le 05/12/2022.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain brut d'une superficie de 9 986 m².
Durée de la convention : 5 ans à compter du 03/07/2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-288 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.